



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sourds et malentendants

Question écrite n° 8676

### Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le niveau souvent affligeant du sous-titrage des émissions de télévision, notamment sur les chaînes publiques. La faible proportion du volume des émissions sous-titrées rend encore moins excusable la qualité très médiocre des sous-titres censés rendre compte des propos et commentaires diffusés. Si des difficultés techniques peuvent être invoquées en la matière, de nombreux exemples étrangers témoignent qu'elles ne sont pas insurmontables, et que l'on ne saurait y trouver la justification du niveau actuel des prestations réservées par les chaînes françaises aux sourds et malentendants, qui sont pourtant associés sans restriction, par le moyen de la redevance, au financement d'émissions dont ils ne sont autorisés à percevoir que des bribes même lorsqu'elles ne sont pas diffusées en direct. Il souhaiterait donc savoir ce qu'il prévoit de faire pour redresser cette situation.

### Texte de la réponse

L'article 43-11 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la communication audiovisuelle issu de la loi du 1er août 2000 impose aux chaînes de télévision publiques l'obligation de favoriser l'accès des personnes sourdes et malentendantes aux programmes qu'elles diffusent. Pour répondre à cette obligation, les chaînes publiques ont d'ores et déjà engagé des efforts de rattrapage qui méritent d'être relevés. Ainsi, le volume de programme sous-titrés sur France 2 a connu en 2001 une hausse de plus de 12,5 % par rapport à l'année précédente. Ce sont ainsi 1 712 heures de programmes qui ont été sous-titrées, soit près de 19,5 % du volume horaire de programmes. De même, France 3 est en progression avec 893 heures. Enfin, France 5 s'est fixé, à partir de 2002, un objectif de 1 800 heures de programmes sous-titrés sur deux ans, et à terme, le sous-titrage de l'ensemble de ses documentaires. Ces chiffres restent cependant trop faibles et le Gouvernement entend mener en la matière une action énergique, dans la ligne définie par le président de la République, qui a fait de l'action en faveur des personnes handicapées l'une des priorités de son mandat. M. Jacques Charpillon, inspecteur général de l'administration des affaires culturelles, a effectué une mission d'étude destinée à évaluer les possibilités techniques et financières d'adaptation de l'ensemble des programmes télévisés aux attentes des personnes sourdes et malentendantes. Le rapport a été remis le 24 octobre 2002 au ministre de la culture et de la communication. Au vu de ce rapport, le ministre a décidé de mettre en place un plan de rattrapage du sous-titrage et il a d'ores et déjà écrit aux présidents des chaînes de télévision du service public afin de leur demander de formuler rapidement leurs propositions en ce sens. Dans les tout prochains mois, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires qui répondront aux préoccupations exprimées ici par l'honorable parlementaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Le Nay](#)

**Circonscription :** Morbihan (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8676

**Rubrique** : Handicapés

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 décembre 2002, page 4884

**Réponse publiée le** : 3 février 2003, page 762